



SITUATION FINANCIERE

Association

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table

au 31 décembre 2020

Dossier suivi par

Alexandre VILLENEUIL
Trésorier

Téléphone
0692 71 71 48

Courriel
Alex.villen19@gmail.com

Adresse Siège social
20, route P. Tsiranana
97490 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrtt.re

Agrément Ministériel

Siret
40900277100015

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

Ce document a été élaboré sur la base de la présentation faite lors de l'assemblée générale élective du 17 octobre 2020. La situation financière avait alors été arrêtée au 30 septembre. On a simplement intégré les dépenses et recettes entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

La LRTT a pu engager quelques actions sportives durant cette période : le championnat par équipes 1^{ère} phase, 2 tours de Critérium et surtout, sur le plan comptable, l'organisation d'un stage de jeunes en internat (CREPS de St Denis) au mois d'octobre.

Les mesures sanitaires ont incité la Ligue à dépenser pour acheter des produits nettoyants et autres hygiaphones.

La Ligue a aussi complété ses achats de gros matériel (6 tables) et de petit matériel (balles, compteurs). Une action visant à « professionnaliser » les feuilles de rencontres du championnat par équipes a permis de doter à moindre coût équiper les clubs de R1 en ordinateurs portables

Ci-après un point sur les grands postes du bilan et compte de résultat.

I) Disponibilités au 31/12/2020

Au 31/12/2020, le solde bancaire s'élève à 72 904,86 €.

II) Créances

Le montant de la créance ligue s'élève à 1 917,32 euros. Elle comprend des acomptes licences non versés (1 501,32 euros), des amendes (200,00 euros) et des frais de mutation (216,00 euros). Ces sommes devraient être prochainement être récupérées.

III) Subventions à recevoir

Au 30/01/2020, la ligue attendait des subventions à hauteur de 9.800,00€. Il reste donc encore normalement 7 200,00€ à recevoir (Région 2020) ainsi que 2 000 euros (Département 2020).

A noter que la FFTT nous a viré une « queue » de subvention de 500 euros dans le cadre du dossier ANS.

Les comptes-rendus seront à transmettre avant le mois de mai 2021. Nous sommes toujours en attente d'instructions sur la justification des subventions 2020 puisque nous n'avons pas pu, comme l'ensemble des associations subventionnées, dépenser les sommes affectées sur des dossiers et projets précis.

Espérons, au mieux, qu'on nous demande de réaliser les actions prévues en 2020 pour 2021, sans que l'on soit obligés de reverser les sommes débloquées.

2/3

IV) Dettes

La LRTT a des dettes à hauteur de 100€. En effet, la ligue doit 100,00€ à un club pour la mise à disposition d'une salle en 2019, mais pas de RIB à ce jour pour le règlement.

V) Emprunts et dettes financières

Ce poste, déjà présenté précédemment, s'élève à 550,00€. Il s'agit de cautions versées par les clubs lors de la facture du lancement de la saison 2020/2021. Ceci concerne les 11 clubs qui participent aux championnats par équipes.

VI) Produits d'exploitation et exceptionnels

Les produits s'élèvent à 143 835,56€, dont 133 669,56€ pour la partie exploitation.

Ils correspondent, en grande partie, à la fois aux subventions affectées à l'exercice 2020 (69 803,00€) et aux licences, affiliations, engagements aux compétitions et mutations réclamées aux clubs réunionnais (19 079,72€).

Ces chiffres sont bien entendu gonflés par la régularisation dépenses/recettes qu'il y avait eu entre la FFTT et la LRTT (période de la CIT). A présent les comptes sont tout à fait clairs avec notre organisme de tutelle.

VII) Charges d'exploitation

Le montant des charges d'exploitation est de 70 930,70 €.

Certains postes présentent des montants significatifs, à savoir :

- Achats d'équipements sportifs : 12 tables notamment.
- Honoraires techniciens et entraîneurs : il s'agit des indemnités des entraîneurs durant les stage jeunes de janvier 2020 et octobre 2020 ;
- Le voyage aux championnats de France des régions minimales, comme déjà présenté ;
- Hébergements : comprend les indemnités des encadreurs pour les stages jeunes de janvier et octobre 2020 ainsi que l'hôtel où se trouvaient les participants et le cadre au championnat de France des régions minimales ;
- L'achat de 6 ordinateurs portables à destination des clubs ;
- Licences : la FFTT, suite à son AG électorale nous a réclamé une première partie du versement pour la saison 2020/2021.

VIII) Résultat net

Au 31/12/2020, la LRTT réalise un résultat positif de 72 904,86€.

EN CONCLUSION :

Nous ne pouvons que reprendre ce qui avait déjà été écrit lors de l'assemblée générale du mois d'octobre 2020 :

La LRTT n'a pas pu réaliser son programme d'actions comme prévu, du fait de la crise sanitaire de la COVID 19, qui a suspendu vers la mi-mars la saison 2019/2020, et qui a reporté le début de la saison 2020/2021 à octobre 2020.

3/3

Par conséquent, la ligue dispose d'un résultat très excédentaire et de ressources financières conséquentes.

Ce résultat de 72 904,86€ s'explique en grande partie par les subventions venant de la REGION REUNION, du DEPARTEMENT DE LA REUNION, et de L'AGENCE NATIONALE DU SPORT. Ces subventions ont été très partiellement utilisées même si plusieurs actions (stage jeunes, achat de matériel sportif, achat de matériel informatique) ont permis d'engager certaines des dépenses attendues.

Malgré des conditions très favorables accordées aux clubs (règlement étagé de leur dette, stagnation voire diminution de certains frais comme les licences par exemple), la LRTT a encaissé des sommes considérées comme presque normales à cette période de l'année.

Mais encore une fois, ce résultat ainsi que les disponibilités (banque) de la LRTT doit être relativisé puisque les dépenses ont été mises quasiment à l'arrêt entre la mi-mars 2020 et octobre 2020.

Il ne faut pas croire que nous avons des réserves nous permettant de faire ce que l'on veut. Il faut toujours garder à l'esprit que la trésorerie LRTT doit s'atteler à maîtriser des dépenses.

Surtout, la grande inconnue concernera la partie subventions 2021, comme évoquée ci-dessus.

Nous vous remercions de votre attention.



Le trésorier

Alexandre VILLENEUIL